



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
22 juin 2017
Français
Original : espagnol

Comité des droits des personnes handicapées

Décision adoptée par le Comité des droits des personnes handicapées en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n°33/2015*, **

Communication présentée par : Mario Jesús Rodríguez Arias

Au nom de : L'auteur

État partie : Espagne

Date de la communication : 15 juillet 2015

Question(s) de fond : Accès d'une personne handicapée à un logement
social

À sa séance du 24 mars 2017, le Comité des droits des personnes handicapées a décidé de cesser l'examen de la communication n° 33/2015, l'État partie ayant, par une décision de janvier 2017, régularisé les conditions de logement de l'auteur suivant la demande initiale de celui-ci. Par conséquent, l'auteur ne risque plus d'être expulsé, et il est parvenu à un accord avec l'État partie sur la question de fond soulevée dans la communication.

* Adoptée par le Comité à sa dix-septième session (20 mars-12 avril 2017).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Ahmad Al Saif, Danlami Umaru Basharu, Munthian Buntan, Imed Eddine Chaker, Theresia Degener, Jun Ishikawa, Samuel Njuguna Kabue, Hyung Shik Kim, Stig Langvad, Lászlo Gábor Lovaszy, Robert George Martin, Martin Babu Mwesigwa, Carlos Alberto Parra Dussan, Coomaravel Pyaneandee, Valery Nikitich Rukhledev, Jonas Ruskus, Damjan Tatić et Liang You.

